

1/ OBJET

Ce protocole décrit les modalités de transport des échantillons dédiés à l'analyse biologique médicale jusqu'à leur arrivée au laboratoire. Il indique la démarche à suivre afin de garantir l'intégrité de l'échantillon entre le moment où il est prélevé et son arrivée au laboratoire pour sa prise en charge.

Il concerne le transport des prélèvements effectués dans les unités de soins de Faye-L'Abbesse, Thouars, Bressuire, Parthenay et Mauléon vers le laboratoire situé à Faye-L'Abbesse.

1/ DEFINITIONS

Non Conformité : non satisfaction d'une exigence spécifiée.

Exigence : besoins ou attentes formulés, habituellement implicites ou imposés.

Échantillon biologique : échantillon obtenu par recueil ou acte de prélèvement et sur lequel vont être effectuées une ou plusieurs analyses de biologie médicale.

Collecte : prestation de ramassage de prélèvements.

Analyte : substance chimique à analyser

2/ RESPONSABILITES

La définition des exigences relatives aux modalités de transport des échantillons est sous la responsabilité **des biologistes**. Ce protocole s'applique à l'ensemble du personnel chargé du conditionnement et du transport des échantillons, soit pédestre ou par voie pneumatique au sein de l'établissement ou soit par la route.

3/ DEROULEMENT DE L'ACTIVITE

Le conditionnement des échantillons et les modalités de transport doivent permettre de maîtriser les points suivants : **confidentialité, intégrité de l'échantillon, intégrité des analytes et sécurité des personnes intervenantes.**

La prise en charge des prélèvements jusqu'à leur arrivée au laboratoire varie en fonction du site de prélèvement, des jours et des heures ainsi que du caractère urgent ou non de l'examen.



Le personnel permanent intervenant dans le transport des échantillons biologiques est listé dans le document **PRE-EN-018**. Chaque signature atteste qu'il a pris connaissance de son identifiant pour la traçabilité.

Les modalités d'acheminement par route des échantillons doivent être conformes à l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR). Les échantillons sont emballés selon l'instruction P650 de l'ADR définissant la règle du triple emballage :

- Un récipient primaire (tube ou flacon qui contient la matière)
- Un récipient secondaire étanche destiné à renfermer le(s) récipient(s) primaire(s). Il peut être soit un sachet individuel étanche avec matériau absorbant suffisant pour absorber tout le liquide en cas de bris ou de fuite ou une boîte hermétique rigide étanche avec matériau absorbant suffisant.
- Un emballage extérieur : le(s) récipient(s) secondaires) est(sont) mis dans un emballage extérieur qui le protège ainsi que son contenu contre les détériorations externes (choc ou eau) pendant le transport. Selon la nature du récipient secondaire, il est rigide ou semi rigide de dimensions extérieures minimales (10x10cm) et toujours marqué UN3373 avec l'adresse du destinataire.

3-1 Transport effectué au départ du Site de Faye-L'Abbesse

3-1-1 Transport par le réseau pneumatique

Le site de Faye-L'Abbesse est équipé d'un réseau pneumatique. Chaque salle de soins (sauf la néonatalogie) est équipée d'une station. Voir **PRE-PT-005 / CAT-AA0518** Gestion du pneumatique.

Les personnels des services de soins déposent les prélèvements biologiques dans les cartouches et les envoient 24h/24 7j/7 au laboratoire selon **PRE-MO-063 / CAT-AA0516** Utilisation du pneumatique dans les services de soins et à la pharmacie.

3-1-2 Transport pedestre

En cas de panne du pneumatique ou si nécessaire (prélèvement trop volumineux...), il est possible pour les personnels des services de soins d'acheminer directement leurs prélèvements au laboratoire au moyen d'une mallette souple, isotherme, fermée de manière à protéger les échantillons et à assurer la confidentialité de l'identité des patients. Dans ce cas, l'agent du service est en charge d'horodater les bons des prélèvements au lieu de dépôt (zone pré analytique).



3-2 Transport effectué au départ des Sites de Bressuire, Thouars et Parthenay

● 3.2.1 Navettes programmées

Du lundi au samedi, l'acheminement est effectué à heure fixe par des navettes intersites (coursiers du CHNDS ou agent UCPA) encadrées par le responsable des services logistiques du CHNDS et les circuits sont décrits dans les fiches de tournées des personnels concernés.

Les horaires de ramassage sont affichés dans les salles de soins et/ou dépôts centralisés :

- **PRE-IT-007** (Bressuire, Orangers Parthenay)
- **PRE-IT-008** (Parthenay)
- **PRE-IT-010** (Thouars)

Les personnels des services de soins déposent les prélèvements biologiques dans une boîte dédiée, mise à disposition dans la salle de soins.

Selon les unités de soins et les horaires de ramassage, soit la collecte par le coursier a lieu directement dans la salle de soins (concerne les unités de soins du site de Bressuire et certaines unités de soins du site de Thouars), soit le service est responsable de l'acheminement des prélèvements dans un dépôt centralisé.

Différentes zones sont réservées aux dépôts centralisés des prélèvements de laboratoire :

A Parthenay :

- Un dépôt central : placard situé dans le couloir reliant le CSNP et les consultations externes
- Un meuble dans le hall d'entrée des Orangers
- Une zone au sous-sol (chambre froide) des Orangers pour la navette UCPA

A Thouars :

- Placard du hall face à l'escalier pour descendre au self
- Psychiatrie : local à pharmacie du rez-de-chaussée

Toutes ces zones sont sécurisées par une fermeture à système digicode ou une clé.

➤ **Acheminement pédestre de la salle de soins au dépôt centralisé**

Le personnel des services de soins achemine au dépôt centralisé le plus proche, ses prélèvements dans une mallette dédiée, souple, isotherme, fermée de manière à protéger les échantillons et à assurer la confidentialité de l'identité des patients : il dépose les échantillons dans la boîte transparente dédiée et identifiée et reprend sa mallette.



➤ Transport par la route vers le laboratoire de Faye-L'Abbesse

Le coursier inter-sites conditionne les prélèvements à transporter dans une mallette dédiée scellée.

A chaque lieu de dépôt, le personnel des services de soins signale son passage :

- soit par une fiche en T sur un planificateur
- soit en émargeant le formulaire de traçabilité dédié : PRE-EN-013 (Bressuire et Orangers Parthenay), PRE-EN-019 (Parthenay) et PRE-EN-022 (Thouars).

A l'arrivée au laboratoire de Faye-L'Abbesse, le formulaire de « Traçabilité des dépôts réguliers de prélèvements de au laboratoire de FLA » (**PRE-EN-032**) est renseigné.

Le coursier repart avec sa ou ses mallettes.

• 3.2.2 Transport urgent en dehors des navettes programmées

La conduite à tenir est définie dans le mode opératoire **URG-MO-001** « Conduite à tenir pour un transport urgent de prélèvement au laboratoire au départ de Thouars, Parthenay ou Bressuire ».

Les services à contacter y sont précisés dépendant des plages horaires et des jours concernés (régulation des transports, astreinte CHNDS ou prestataire privé). Dans tous les cas, le bon de transport urgent **URG-EN-004** est utilisé.

A l'arrivée au laboratoire de Faye-L'Abbesse, le formulaire de « Traçabilité des dépôts ponctuels (non programmés) de prélèvements au laboratoire de FLA » (**PRE-EN-033**) est renseigné.

Pour information au laboratoire, les horaires des circuits de ramassage programmés sont affichés sur le tableau en zone préanalytique (**PRE-IT-015** Circuit des tournées des ramassages programmés des prélèvements de laboratoire »).

3-3 Transport effectué au départ du Site de Mauléon

3-3-1 Transport pédestre des prélèvements non urgents

Du lundi au samedi

C'est au personnel de chaque service qu'appartient l'acheminement des prélèvements aux points de collecte définis, dans une mallette dédiée et identifiée, en respectant les horaires programmés de départ des navettes vers Faye-L'Abbesse **PRE-IT-013**.

En attendant le départ des navettes, les prélèvements sont stockés directement dans les mallettes fermées et conservées à température ambiante.



Il est de la responsabilité des personnels préleveurs de s'assurer que la stabilité des échantillons est compatible avec l'horaire de la prochaine navette en se référant au Manuel de prélèvement sur Intranet.

3-3-2 Transport effectué par la route Mauléon-Faye-L'Abbesse

Du lundi au samedi l'acheminement est effectué à heure fixe par une navette journalière (coursier CHNDS ou prestataire externe), encadré par le responsable des services logistiques du CHNDS et décrit dans les fiches de tournée des personnels concernés.

Transport des prélèvements urgents, ou le dimanche et jour férié

Les échantillons biologiques urgents sont orientés vers le site de Faye L'Abbesse via un transport par un prestataire privé à la charge du CH de Mauléon.

3-4 Recommandations générales

En cas de transport des bilans par un prestataire externe, l'agent qui prépare la mallette s'assure de sa fermeture inviolable en scellant le couvercle avec un collier de serrage.

Les mallettes sont choisies isothermes afin de préserver les échantillons d'une variation de température (15-25°C) pendant la durée du transport.

En cas de durée anormale de transport (cause panne, incident, déviation...) le coursier est tenu d'informer par téléphone le biologiste ainsi que le cadre du service logistique. **PRE-MO-051**

En cas d'exposition aux produits biologiques, le personnel de transport est informé sur les mesures à prendre. (**PRE-MO-051**. CAT en cas d'incident pendant le transport d'échantillons biologiques).

3-5 Transport d'échantillons dédiés à l'analyse anatomo-cytopathologique.

Le laboratoire de Faye L'Abbesse est dépositaire des échantillons anatomo-cytopathologiques transmis par les services. Ceux-ci sont entreposés dans des containers rigides spécifiques identifiés ANAPATH situés dans la zone pré analytique.

Les prélèvements ANAPATH réalisés aux consultations externes sur les sites de Thouars ou de Parthenay sont déposés dans le dépôt central commun aux prélèvements de laboratoire puis acheminés au laboratoire de Faye L'Abbesse par les navettes inter sites programmées. Les différents circuits d'acheminement sont décrits dans le document **PRE-IT-012**.



MODALITES D'ACHEMINEMENT DES ECHANTILLONS BIOLOGIQUES AU LABORATOIRE

PRE-PT-004
Version : 7

Les laboratoires prestataires pour l'anapath collectent directement les prélèvements au laboratoire de Faye l'Abbesse aux jours et horaires définis dans le marché.

Un formulaire de transmission (PRE-EN-16 ou PRE-EN-17) accompagnant les prélèvements est visé par le laboratoire ANAPATH destinataire à réception et faxé au service prescripteur.